La France va créer 12.500 places d’accueil pour les demandeurs d’asile et réfugiés (Màj)

12/07/2017 à 23h38



Le premier ministre Edouard Philippe a annoncé mercredi la création de 7500 places d’hébergement pour les demandeurs d’asile et de 5000 places pour les réfugiés. Il promet également le renforcement des reconduites à la frontière des migrants illégaux.

En matière d’asile, «*nous ne sommes pas à la hauteur de ce que doit être la France*» , estime Edouard Philippe. Dans une conférence de presse donnée ce mercredi à l’issue du Conseil des ministres, le premier ministre a présenté un «plan immigration» qui comporte à la fois des mesures d’urgence et l’annonce de réformes à engager sur le long terme, dont certaines seront rassemblées dans un projet de loi présenté à l’automne.

Concernant les mesures d’urgence, le premier ministre confirme plusieurs décisions déjà en vigueur. Il garantit le maintien des contrôles systématiques aux frontières françaises, mesure

d’exception aux accords de Schengen qui prendra fin en novembre prochain. […]

Après son passage en préfecture, le demandeur devra obtenir un rendez-vous à l’Ofpra en quatre semaines, contre sept en moyenne actuellement. **Le délai de notification de la décision prise devra également être revu à la baisse: de un mois actuellement, il devra passer à une semaine.**

L’autre pan du plan migrants concerne la création de places d’hébergement d’urgence pour les demandeurs d’asile. Actuellement, **«40% des demandeurs d’asile n’ont pas accès au logement», avance le premier ministre** . Ainsi, 4000 places supplémentaires seront créés en 2018, et 3500 places l’année suivante, ce qui portera le nombre total de places à près de 90.000 pour les demandeurs d’asile. Par ailleurs, 5000 places d’hébergement seront créées sur la même période à destination des réfugiés.